



**Initiative pour
la Bonne Gouvernance
et les Droits Humains.**

N°01 Avenue de l'Eglise, quartier Biashara, Commune de Dilala,
Ville De Kolwezi, Province du Lualaba, Tél : +243 99 483 41 58

Mail: ibgdhasbl2016@gmail.com

Site web : www.ibgdhasbl.org

F 92/ 23,473, N.I.F : A2028791S

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 011/IBGDH-ASBL/08-2025

« L'écroulement d'immeubles au centre de Kolwezi : une alerte de plus face à la disparition progressive des logements sans aucune réinstallation dans la zone minière du Lualaba »

Kolwezi, le 14 Août 2025 – L'Initiative pour la Bonne Gouvernance et les Droits Humains (IBGDH) dénonce l'absence de l'autorité de l'Etat face à la disparition progressive du centre-ville de Kolwezi. L'écroulement récent d'immeubles en plein centre-ville au quartier Biashara, commune de Dilala est plus qu'un événement tragique mais plutôt une alerte qui met en lumière l'incapacité des Autorités Congolaises à protéger les communautés locales et l'environnement.

L'effondrement des maisons à travers la ville de Kolwezi notamment aux quartiers Musonoie, Gécamines Kolwezi et Biashara menace la vie et la sécurité des familles.

Le phénomène de disparition de villages et de quartiers urbains, rongés par les concessions minières, est une preuve de manque de vision minière et de la prédateur qui caractérise le secteur minier Congolais.

IBGDH ASBL, constate avec regret que les autorités Provinciales se limitent à percevoir 12% comme frais administratifs et techniques liés au déplacement des communautés, sans obliger aux entreprises minières de se conformer aux principes posés par le Code et le Règlement Minier.

Plus encore, IBGDH ASBL est préoccupée par la pratique de déplacements forcés sans plan de réinstallation ni d'accompagnement des communautés et constate que le gouvernement provincial participe activement à ces expulsions forcées sans garantir aux communautés leur droit d'accès aux voies de recours, à une réinstallation digne et à des indemnisations justes et équitables.

IBGDH tient à rappeler à Madame la Gouverneure que l'article 18 de l'annexe XVIII du Règlement minier stipule que : « *quels que soient les critères et barème convenus, la perte des logements, d'infrastructures communautaires et le droit d'accès à la terre sera compensée par la construction de nouveaux logements et infrastructures adéquats et par la mise à disposition d'autres terres arables de remplacement* ». Cet article, comme d'autres dispositions légales, a été mis en place pour protéger les citoyens. Il est impératif que ces lois soient respectées.

Ainsi, IBGDH lance un appel aux Autorités Provinciales et Nationales pour qu'elles prennent des mesures urgentes afin de :

- Faire cesser immédiatement tout déplacement forcé sans plan de réinstallation ;
- Assurer le respect des droits des communautés locales, y compris l'accès aux voies de recours et à des indemnisations équitables ;
- Mener une enquête transparente sur l'écroulement des immeubles et maison d'habitation à Kolwezi.

L'avenir de la ville de Kolwezi et de ses habitants est en jeu. IBGDH continuera de suivre la situation de près et de veiller sur le respect des droits humains sur base d'une gouvernance minière socialement responsable en RDC.

Pour IBGDH ASBL

Me Donat KAMBOLA

Coordonnateur

Contact Presse : ibgdhasbl2016@gmail.org, www.ibgdhasbl.org